



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E108088

VALABLE JUSQU'AU 13/10/2025

ÉDITÉ LE

01/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2011

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 23/09/2011
50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LIMOGES

Siret : 534 819 313 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 611505700180

Assurance Responsabilité Travaux :
SWISSLIFE AB 011165830

Assurance Responsabilité Civile :
SWISSLIFE AB 011165829

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : FLORIAN CHENE CHAUFFAGE

1 RUE FRESNEL
ZI DU PAVILLON
87200 SAINT JUNIEN

Téléphone : 06 72 73 02 71

Fax :

Portable : 06 72 73 02 71

Site Internet : www.chene-chauffage.fr

E-mail : florian.f2c@gmail.com

Responsabilité légale :
CHENE FLORIAN GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	24/06/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.